**Règlement du jeu « GRAND JEU SCENIC, jeveux1scenic.fr » pour Renault**
**Du 07/11/2016 au 31/03/2017**

**ARTICLE 1. Le tirage au sort « GRAND JEU SCENIC, jeveux1scenic.fr » pour Renault**
La société Renault, S.A.S au capital de 533.941.113 euros immatriculée au Registre du Commerce et des sociétés de Nanterre sous le N° B 780 129 987 dont le siège social est situé au 13-15 Quai Alphonse Le Gallo à Boulogne-Billancourt - France, organise un jeu gratuit sans obligation d'achat intitulé « GRAND JEU SCENIC, jeveux1scenic.fr » permettant aux participants de gagner un lot, par tirage au sort, après avoir rempli le formulaire ad-hoc.

En participant au jeu « GRAND JEU SCENIC, jeveux1scenic.fr » pour Renault, vous acceptez le présent règlement. Toute contravention au présent règlement ou toute fraude ou suspicion sérieuse de fraude autoriserait Renault à annuler la participation au Jeu-concours.

**ARTICLE 2. Durée du Jeu**
Le Jeu commence le 07 novembre 2016 à minuit et se poursuit jusqu'au 31 mars 2017 à minuit, heures de Paris. Néanmoins, Renault se réserve le droit de mettre fin au Jeu de manière anticipée en cas de survenance d'un cas de force majeure ou de tout évènement extérieur à sa volonté rendant la continuation du Jeu impossible. La responsabilité de Renault ne pourra être engagée de ce fait.

**ARTICLE 3. Conditions de participation**
La participation au jeu est ouverte à toute personne physique majeure ayant sa résidence habituelle en France.
Le terme « participant » désignera, pour les besoins du présent règlement, toute personne remplissant cette condition.
Pour participer au Jeu, le Participant devra avoir rempli correctement et de façon lisible le coupon de jeu ou s'inscrire au jeu-concours directement via le formulaire d'inscription sur le site jeveux1scenic.fr.

Renault décline toute responsabilité en cas de problème technique rencontré pour accéder au Jeu.

Sont exclus de la participation au Jeu les membres du personnel de Renault et les membres de leurs familles en ligne directe, ainsi que les membres du personnel des sociétés (ou partenaires) participant à l'organisation du jeu, notamment la société Renault, et les membres de leurs familles en ligne directe.

Toute participation incomplète, illisible, avec des coordonnées inexactes, remise en double sera automatiquement et irrémédiablement considérée comme nulle. Les membres d'une même famille sont autorisés à participer sur un seul et unique bulletin.

Toute tentative de fraude sera immédiatement sanctionnée par l'interdiction pure et simple de participer au présent jeu ainsi qu'à tout jeu et/ou concours que la société Renault pourra organiser à l'avenir.

**ARTICLE 4. Modalités de participation**

La participation au jeu est libre. Elle est proposée via les leviers dédiés.

La participation se fait en remplissant « le bulletin courrier » ou le « formulaire en ligne » de participation dûment complété, de manière lisible. Sur le « formulaire en ligne », le participant aura la possibilité de doubler ses chances de gagner en répondant à des questions supplémentaires.

**A gagner par tirage au sort réalisé en avril 2017 sous contrôle d'Huissier de Justice :**

- 1 Nouveau Renault SCENIC Intens Energy dCI 130 avec, jantes quartz, peinture jaune miel, roue de secours, toit verre fixe panoramique, affichage tête haute et régulateur de vitesse adaptatif, d'une valeur de 34 640€ TTC (selon tarif n° 2204 04 au 02/11/16). Consommation mixte (l/100 km) : 4,5 Émissions CO2 (g/km) : 116. Consommation et émissions homologuées selon réglementation applicable. Les frais d'immatriculation et de mise à la route sont à la charge du gagnant.

Le gagnant prendra contact avec Renault pour confirmer les modalités du lot gagné. Ensuite, le véhicule sera livré au gagnant dans un délai maximum de 6 mois chez le concessionnaire le plus proche de son domicile.

La dotation est nominative et ne sera ni échangeable, ni remboursable en numéraire, ni cumulable, ni rétroactive, ni prorogeable. Le gagnant a jusqu'au 31 mai 2017 minuit (heure de Paris) pour contacter Renault pour les modalités du lot gagné.

**ARTICLE 5. Contraintes techniques du jeu-concours**

Les participants garantissent sur l'honneur l'identité déclinée sur le bulletin de participation et autorisent Renault à utiliser ces informations à titre commercial et de communication.

**ARTICLE 6. Limitation de responsabilité**

Sous réserve des dispositions impératives de la loi applicable, dans le cas où la responsabilité de Renault à l'égard d'un Participant viendrait à être engagée, le montant de l'indemnité due à ce titre ne saurait excéder la valeur de la dotation mise en Jeu au titre du potentiel gain.

**ARTICLE 7. Données personnelles**

Conformément aux dispositions de la loi du 6 janvier 1978 dite « Loi Informatique et Libertés », les Participants disposent d'un droit d'accès, de rectification et de suppression des données personnelles les concernant collectées dans le cadre du Jeu. Ils disposent également d'un droit d'opposition à la collecte de ces données.
Tout Participant peut exercer gratuitement ces droits sur simple demande auprès de Renault, adressée par courrier postal au Service Relation Clientèle Renault - 860 quai de Stalingrad 92109¬Boulogne-Billancourt.

Les informations enregistrées dans le cadre de l'organisation du Jeu sont réservées à l'usage de Renault, et ne peuvent être communiquées qu'aux destinataires suivants pour les besoins de l'organisation du Jeu : la société Renault.

Le Participant autorise Renault à mentionner son gain éventuel dans le cadre de la promotion du Jeu sur les outils de communication de Renault, par exemple sur le Site accessible à l'adresse www.renault.fr ou dans la presse, en indiquant son prénom, l'initiale de son nom, son lieu de résidence, ainsi qu'une phrase de satisfaction (20 mots maximum) débutant par une formule du type « Monsieur Pierre D., de Paris, a gagné le lot X». Le Participant a le droit de s'y opposer. Il en informera alors le personnel Renault lors de l'opération et pourra le confirmer par écrit à l'adresse mentionnée ci-dessus.

**ARTICLE 8. Dépôt du présent règlement**

Le présent règlement est déposé à la SCP DARRICAU PECASTAING, Huissiers de Justice associés, 4 place Constantin Pecqueur, 75 018 Paris. Ledit règlement est librement et gratuitement disponible sur le formulaire de participation du site internet du Jeu, jeveux1scenic.fr, et peut être envoyé par courrier à toute personne qui en fait la demande par courrier à l'adresse suivante : RENAULT SAS – «

GRAND JEU SCENIC, jeveux1scenic.fr » – FR EQV ARC 268 - 13 avenue Paul Langevin – 92 359 Le Plessis.

**ARTICLE 9. Droit applicable, juridiction compétente**

Le présent règlement est soumis aux droits français et européen, dans la mesure où cette loi ne prive pas les participants de la protection qui leur est accordée par la législation d'ordre public de leur pays, par exemple les lois protégeant les droits des consommateurs.

Si tout ou partie de ce règlement est déclarée invalide ou inapplicable par une juridiction ou autorité compétente, les autres dispositions continueront de s'appliquer.

Tout litige pour lequel les parties ne parviendraient pas à un accord amiable sera soumis aux juridictions françaises compétentes.

Le présent jeu et l'ensemble des éléments le composant sont la propriété de la société Renault sans égard au fait que lesdits éléments puissent ou non être protégés en l'état actuel de la législation par un droit d'auteur ou de toute autre manière. Dès lors, toute reproduction et/ou représentation et/ou diffusion, en tout ou en partie, sur tout support électronique ou non, présent ou futur, sont interdites sauf autorisation expresse et préalable de la société Renault. Toute personne contrevenant à cette interdiction, engage sa responsabilité pénale et civile et peut être poursuivie notamment sur le fondement de la contrefaçon.

Fait à Paris, le 18 octobre 2016